



## Protection du vendeur suite à une transaction qui s'éternise

Par **Vincent21**, le **16/01/2017** à **10:02**

Bonjour

Le 1er août dernier, nous avons eu un acquéreur qui a formulé la promesse d'achat de notre maison familiale dans le Val de Marne. La promesse de vente s'est effectuée début septembre avec une clause suspensive au 7 novembre pour l'obtention de son prêt bancaire, et une date limite de vente au 5 décembre.

Il y a eu du retard dans l'édition de ses offres de prêts et notre notaire nous a fait signer une prorogation jusqu'au 23 décembre.

Les offres ont finalement été éditées il y a 2 ou 3 semaines et malgré les relances de l'agence immobilière, l'acquéreur "Prend tout son temps" pour la vente proprement dite.

Cela fait bientôt 6 mois que cette transaction dure.

Et il semble que "dans un pays d'égalité", le vendeur n'a aucun droits ???

Ma demande:

Que pouvons nous faire et quelles sont nos droits?

Cordialement

Vincent Colonna

Par **Visiteur**, le **16/01/2017** à **10:14**

Bonjour,

Vous pouvez maintenant, avec votre notaire, passer à l'étape de mise en demeure de signer...